

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/11/2025 - B2025/019703 - 2022 B 00704 - 911 239 820 - JESS

19703

**JESS**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 71 chemin de l'Escourche – les Katikias**  
**83150 BANDOL**  
**RCS TOULON 911 239 820**

---

## DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

### AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

#### DEUXIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 289 euros de la manière suivante :

**Origine**

Résultat de l'exercice - 289 euros

**Report à nouveau**

Au titre du report à nouveau - 289 euros

**TOTAUX - 289 euros - 289 euros**

S'agissant du second exercice l'actionnaire unique prend acte qu'il n'a jamais été distribué de dividendes au titre des exercices précédents.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence



Désignation de l'entreprise JESS SAS Néant  \*  
 Adresse de l'entreprise 71 CHEMIN DE L'ESCOURCHE 83150 BANDOL  
 Numéro SIRET \* 9 1 1 2 3 9 8 2 0 0 0 0 1 0 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 2 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				(3 1 1 2 2 0 2 4)		(3 1 1 2 2 0 2 3)		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>	<b>Amortissements - Provisions</b>	<b>Net</b>		<b>Net</b>		
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		<b>4</b>		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042	32 500	32 500	32 500	32 500	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	32 500	32 500	32 500	32 500	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	1 016	1 016	1 355	1 355	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	1 016	1 355	1 355	1 355
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	33 516	33 855	33 855	33 855
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET 1</b>		<b>Exercice N-1 NET 2</b>		
Capital social ou individuel *				120	1 000	1 000	1 000	
Ecart de réévaluation				124				
Réserve légale				126				
Réserves réglementées*				130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131 )				132				
Report à nouveau				134	(145)			
Résultat de l'exercice				136	(289)	(145)	(145)	
Subventions d'investissement <i>certifié conforme par le</i>				137				
Provisions réglementées				140				
<i>Président</i> <i>→ Michel</i> <b>Total I</b>				142	566	855	855	
Provisions pour risques et charges <b>Total II</b>				154				
Emprunts et dettes assimilées				156				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
Fournisseurs et comptes rattachés				166				
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA) 169 )				172				
Comptes courants d'associés				173	32 450	33 000	33 000	
Autres dettes				175	500			
Produits constatés d'avance				174				
<b>Total III</b>				176	32 950	33 000	33 000	
<b>Total général (I + II + III)</b>				180	33 516	33 855	33 855	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le										
		13	1	2	2	0	2	4	13	1	2	2	0	2	3	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *															
	Production vendue	} biens	dont export et livraisons intracommunautaires		209				210							
			} services *		215				214							
					217				218							
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222							
	Production immobilisée *								224							
	Subventions d'exploitation reçues								226							
	Autres produits								230							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234							
	Variation de stock (marchandises) *								236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242		839			4 645		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243					244							
	Rémunérations du personnel *								250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252							
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)			255					254							
	Dotations aux provisions								256							
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259					262							
			} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260											
	Total des charges d'exploitation (II)									264		839			4 645	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270		(839)			(4 645)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)								280							
	Produits exceptionnels (IV)								290		550			4 500		
	Charges financières (V)								294							
	Charges exceptionnelles	} dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347					300							
			} dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348											
	Impôts sur les bénéfices * (VII)									306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310		(289)			(145)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312			314		289		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318							
	Provisions non déductibles *								322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	} Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	247				248		330							
			Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997							
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44. septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138					342		
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	991									
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. septies)	992					350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44. septies)	993								
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352			354		289	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356							
	Déficits antérieurs reportables : * 1.460		dont imputés sur le résultat :										360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370			372		289		



Désignation de l'entreprise : JESS SASNéant  \*

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480	32 500	482		484		486	32 500		32 500	
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>32 500</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>32 500</b>		<b>32 500</b>	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
		6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : JESS SAS

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	1 4 5	984	1 4 5	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		860	2 8 9	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		870	4 3 4	

III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381				
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325				
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)			380				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326				
N° du centre de gestion agréé			388				
Montant de la TVA collectée			374				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397				



Désignation de l'entreprise : JESS SAS		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2024	et clos le : 31/12/2024	Durée en nombre de mois : 1   2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
<b>TOTAL 1</b>		106
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
<b>TOTAL 2</b>		144
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)</b>		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
<b>TOTAL 3</b>		152
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * <span style="float:right">023</span>
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.  
 \* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2025

N° de dépôt  
[ ]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 9 1 1 2 3 9 8 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE JESS SAS

ADRESSE (voie) 71 CHEMIN DE L'ESCOURCHE LES KATIKIAS NUMERO

CODE POSTAL 83150 VILLE BANDOL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom de famille NICOROSI Prénom(s) JESSICA

Nom d'usage [ ] % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 250389 N° Département 83 Commune LA SEYNE SUR M Pays FR

Adresse : N° 449 Voie RUE RENE CASSIN

Code postal 83150 Commune BANDOL Pays France

Titre (2) [ ] Nom de famille [ ] Prénom(s) [ ]

Nom d'usage [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 9 1 1 2 3 9 8 2 0 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE JESS SAS

ADRESSE (voie) 71 CHEMIN DE L'ESCOURCHE LES KATIKIAS NUMERO

CODE POSTAL 83150 VILLE BANDOL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



JESS SAS

71 CHEMIN DE L'ESCOURCHE  
LES KATIKIAS NUMERO  
83150 BANDOL

**ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024**

***SEC LEBON INTELEC***

*1155 Avenue Dei Reganeu*

*Le Pergolèse*

*83150 BANDOL*

*04 94 22 06 25*

## ANNEXE

### SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Néant

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Dérogations**

A l'exception des dérogations suivantes :  
Néant

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### Informations générales complémentaires

Néant

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	32 500		
TOTAL	32 500		
TOTAL GENERAL	32 500		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			32 500	32 500
TOTAL			32 500	32 500
TOTAL GENERAL			32 500	32 500

#### Etat des amortissements

Néant

#### Etat des provisions

Néant

#### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	32 000	32 000	
TOTAL	32 000	32 000	

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Groupe et associés	32 450	32 450		
Autres dettes	500	500		
<b>TOTAL</b>	<b>32 950</b>	<b>32 950</b>		